

Partenariat pour améliorer les politiques pastorales en Tunisie

Débat sur un projet de loi pour un code pastoral en Tunisie



Compte rendu de l'atelier de présentation et de discussion du projet de code pastoral

Tunis, Tunisie le 30 avril 2018

Youssef SAADANI, Consultant

Atelier de discussion du projet de code pastoral en Tunisie

Hôtel El Mouradi, Gammarth, Tunis-Tunisie

30 avril 2018

Contexte.

L'ICARDA et la Direction Générale des Forêts (DGF) ont engagé depuis 2015, une action commune pour l'élaboration d'un code pastoral en Tunisie. Suite aux ateliers de concertation, de formation et d'échange avec le personnel de la DGF et des autres partenaires impliqués, notamment les représentants des autres Ministères concernés, les membres du conseil de gestion des parcours, les parlementaires, la société civile, la profession et les représentants des CRDAs concernés.

Le processus engagé a pris le temps nécessaire et a gagné de la maturité (plus de deux ans et demi de concertation et d'échange). Egalement, une action de sensibilisation a été entreprise à différents niveaux pour une mobilisation commune et une adhésion au processus d'élaboration d'un code pastoral en Tunisie.

Le présent atelier de présentation et de discussion du projet de code pastoral en Tunisie est le troisième atelier d'une série de rencontres avec les acteurs et les différents partenaires impliqués.

Objectifs et résultats attendus de l'atelier.

La programmation de l'atelier vient couronner le travail du consultant Juriste (M Hamdi Mares), conduit en trois phases pour l'élaboration du code pastoral pour la Tunisie. Le travail a démarré par l'analyse de législation en la matière en dégagant les points forts et les faiblesses pour une gouvernance durable des ressources pastorales en Tunisie avant de proposer un projet de texte de loi avec son exposé de motif.

Sur cette base et compte tenu des acquis et recommandations des autres ateliers de concertation avec les différents partenaires/acteurs impliqués et ou intéressés, les résultats attendus de l'atelier se résument en ce qui suit :

- I. Présentation du projet de code pastoral en Tunisie ;**
- II. Echange sur le contenu en vue d'amélioration ;**
- III. Sensibilisation des partenaires/acteurs pour une concrétisation commune ;**
- IV. Concertation sur les prochaines étapes et échéances.**

Composition des participants

Les trente-six (36) participants à l'atelier sur les 85 invités sont constitués de techniciens de terrain (représentants des arrondissements forestiers du centre et du sud)) en plus des responsables au niveau central de la DGF, de représentants des autres Ministères (Ministères de l'environnement et des affaires locales, du domaine de l'état,) et des gestionnaires de projets de développement (PROD2SUD et PRODEFIL, cofinancés par le FIDA). Des personnes ressources en plus du représentant du FIDA en Tunisie ont participé également à l'atelier. La liste complète des participants est présentée en annexe 1. Dans le tableau suivant, une répartition des personnes/structures invitées :

Catégories de participants	Nombre	%
MARHP	19	52
Organismes de financement et de coopération technique	05	14
Profession	03	9
Autres partenaires (représentants des autres Ministères)	05	14
Personnes ressources	04	11
Parlementaires	-	-
Total	36	100

L'ouverture de l'atelier a été assurée par le Directeur Général des Forêts (DGF), le représentant de l'ICARDA et le représentant de l'office de l'élevage et des pâturages (OEP).

Le groupe de participants s'est montré dès le départ motivé avec une bonne participation aux discussions (Plus de 35 intervenants aux discussions). Il est clair que la majorité des participants sont imprégnés du sujet et qui ont suivi le processus à son démarrage. En outre, l'expérience de terrain variée des différents participants a aidé à la bonne conduite de l'atelier et favorisé l'échange avec des propositions concrètes et pertinentes.

Déroulement de l'atelier

Sur la base d'une concertation initiale avec le responsable/organisateur de l'atelier, le programme s'est articulé entre des présentations PowerPoint (Cinq présentations), suivi par des discussions structurées. L'atelier s'est déroulé en deux sessions de trois heures chacune. Le programme détaillé de l'atelier de formation est consigné en annexe 2.

De ce fait, la pédagogie utilisée au cours de l'atelier a favorisé la participation et l'échange avec l'utilisation d'outils didactiques variés tels que les projections, la méthode métaplan de visualisation. Les discussions ont été structurées et orientées vers la thématique en évitant par moment des débordements du sujet.

La documentation mise à la disposition des participants avant l'atelier a constitué la référence et la source d'informations consultée en cas de besoin, notamment le projet de code élaborée par le consultant dans sa première version. L'animateur a été appuyé par trois personnes ressources volontaires pour l'aider à saisir les recommandations et les points soulevés par les participants, classés en référence aux aspects juridiques, techniques et institutionnels.

Sur le plan juridique, les participants ont soulevés des points relatifs à la définition du terme "Parcours" avec la distinction entre code pastoral et code des parcours, l'institutionnalisation des couloirs de transhumance, une meilleure exploitation des avantages du code forestier et le besoin de faire la distinction entre les différentes strates de parcours.

Sur le plan technique, les points suivants ont été évoqués à savoir le besoin de développement d'un système d'information sur les parcours, la connaissance précise des superficies par catégorie de parcours, la prise en considération de l'inclusion sociale, réserver un chapitre pour le développement durable des parcours, tenir compte des meilleurs résultats de la mise

en défens et réfléchir à la demande d'une autorisation pour la transhumance qui demeure un droit.

En ce qui concerne les aspects institutionnels largement débattus au cours de l'atelier, les participants ont insisté sur la nécessité de l'élaboration d'une politique de gestion des parcours en Tunisie, le besoin d'un ancrage institutionnel du code, la création d'une institution (Agence par exemple) autonome en charge des parcours, renforcement des moyens alloués et des incitations financières, l'institutionnalisation d'une commission nationale des parcours avec la dynamisation des commissions régionales ainsi que le renforcement des capacités des conseils de gestion, promouvoir la synergie et la concertation entre les différents acteurs, minimiser l'implication de l'Etat et partir de la base pour finaliser le code.

Le résultat de ce travail de synthèse est présenté en annexe 3.

Synthèse de s discussions.

Le temps réservé aux débats (plus de deux heures) a permis d'assurer une large participation aussi bien avec des remarques, des recommandations et des mise au points. L'échange était fructueux avec un intérêt affiché de la part des participants au processus engagé et le "draft" du code proposé. Les représentants des différentes structures ont pris la parole avec des interactions, souvent positives, avec les autres participants.

Globalement, les principales suggestions/recommandations soulevées concernent les aspects suivants :

1. Nécessité de définitions de certaines terminologies utilisées (Pastoralisme/parcours, ayant droit/usagers, aménagement/infrastructure, etc.) ;
2. Elargir la participation et la mobilisation de partenariat pour l'élaboration et la diffusion du code. La synergie avec d'autres initiatives en cours est à prendre en considération dans les prochaines étapes, notamment le projet de gestion intégrée des paysages (PGIP cofinancé par la Banque Mondiale) et l'initiative engagée par l'IRA Mednine avec l'appui des projets FIDA (PRODESUD et PRODEFIL) ; ceci sans oublier de prendre en considération l'aspect genre dans les concertations à programmer ;
3. Ne pas oublier de réfléchir dès maintenant à l'ancrage institutionnel du code. Cette étape sera programmée en temps opportun et appuyé par une expertise en la matière ;
4. Penser à une "médiatisation" en assurant un lobbying pour le code. Le timing est intéressant dans la mesure de l'engagement du processus de décentralisation dans le pays ;
5. Ne pas stopper le processus et agir selon la même démarche de concertation et de mobilisation des partenaires autour de ce projet de loi pastorale en Tunisie.

Prochaines étapes

Après une brève synthèse des débats, effectuée par l'animateur, les organisateurs ont engagé une discussion sur les prochaines étapes à engager. Cinq activités ont été retenues et deux autres mentionnées à titre de rappel pour une programmation ultérieure en fonction des moyens mobilisés. Le tableau suivant résume les activités retenues :

N	Activités	Responsable	Echéance
1	Envoi des commentaires par écrit	Participants	15/05
2	Transmission du “draft” du code aux concernés	Icarda/Consultant	15/06
3	“Feed back” écrit	Partenaires	30/06
4	Rédiger une version arabe du code	Consultant/Icarda	Fin juillet
5	Elargir la concertation régionale et locale	Icarda/Partenaires	A partir du 15/09
6	Etude d’ancrage institutionnel du code	Icarda/Consultant	Mobilisation de fonds
7	Présentation du code aux parlementaires	Partenaires/Icarda	A temps

Eléments d’évaluation de l’atelier

Au plan général : La programmation de l’atelier de présentation et de discussion du projet de code pastoral en Tunisie a suscité l’intérêt des participants. L’envoi de la documentation trois semaines à l’avance a facilité le déroulement des discussions et l’échange. Cependant, les participants à l’atelier ont particulièrement apprécié :

- (i) La manière de conduite du processus et la maturité de ces étapes ;
- (ii) l’importance du travail de concertation dans la réussite du processus ;
- (iii) L’efficacité d’utilisation du peu de moyens face aux résultats obtenus ;
- (iv) Un intérêt de collaboration pour les prochaines étapes (FIDA, DGF)

D’une manière générale et sur le plan de l’assiduité et de la discipline, il était remarquable de constater le sens de responsabilité et d’autodiscipline des participants durant le déroulement de l’atelier. Le niveau d’intérêt et de participation était très satisfaisant. Aussi, la qualification de la majorité des participants à l’atelier a constitué un apport positif à la dynamique du groupe et à l’intérêt accordé à la thématique abordée.

Concernant l’organisation logistique relative au lieu et conditions de travail, les participants sont majoritairement satisfaits. De même, les conditions d’accueil et du déroulement de l’atelier sont jugées bonnes.

Sur le plan d’appréciation des attentes de l’atelier : Les avis de la majorité des participants sont positifs. Le plan d’action proposé à la fin de l’atelier dénote en partie que les objectifs de l’atelier sont globalement atteints.

Pour la modération et la pédagogie utilisées, les participants ont parfaitement adhéré à la méthode de modération adoptée et ont apprécié particulièrement le temps réservé aux discussions.

Tunis, 2 mai 2018.

Le modérateur de l’atelier

Youssef Saadani